

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 27 juillet 2021

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 27 juillet -----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

21/07/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

21/07/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX  
Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M.  
CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE  
Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE  
Amandine.

Excusés : M. LANSMANT Sébastien (Procuration à M. Gérard BEZERRA), Mme  
BOUZIGON Muriel.

Absent : M. CASTAY jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme Amandine CARRERE.

**Objet de la Délibération**

**Accord installation ombrières sur le parking du Stade**

Le 25 mai 2020, la Commune de Montréal du Gers a publié un appel à candidature dans le cadre d'une manifestation d'intérêt spontané pour la construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking du stade.

Le dépôt des offres était pour le 4 juin 2021. A la clôture du délai, Monsieur le Maire constate que seul l'opérateur Ombrières d'Occitanie a satisfait à la publication et a proposé un projet conforme au règlement de consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre d'Ombrières d'Occitanie dans les conditions énumérées ci-dessous

Puissance totale de l'installation : 500 KWc

Production annuelle totale : 612 MWh/an

Équivalent à la consommation électrique de 285 habitants de Montréal, soit une couverture de 16% de la consommation électrique résidentielle de la commune.

Option B : une soulte globale versée en une fois : 60 000 €

Après échanges de vues, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre d'Ombrières d'Occitanie d'autoriser M. le Maire a signé l'ensemble des documents liés à la mise à disposition du foncier. Parmi ces documents il y aura la lettre de notification, suite à la publication, de sélection de l'offre d'Ombrières d'Occitanie pour réaliser ce projet d'ombrières solaires sur la commune et la Convention d'Occupation Temporaire (COT) qui permettra de déposer le permis de construire pour les travaux.

Fait à MONTREAL le 27 juillet 2021

Le Maire,